



Commune de Chevroux
Commission ad hoc
Route du Village 5
1545 Chevroux

Chevroux, le 29 janvier 2024

Rapport de la Commission ad hoc

Préavis municipal N° 11/2023 - « Révision du tarif et du règlement sur les conditions de location et d'utilisation de la tente pour manifestations »

Au Conseil général,
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers

La Commission ad-hoc, composée de Mme Sandra Marcuard, M. Michaël Guggi et M. Marcel Gut-Lacôte, s'est réunie afin d'examiner le préavis susmentionné. Elle a également rencontré Madame la Municipale, Martine Roux. La commission a obtenu des réponses à toutes ses questions et remercie la Municipale responsable pour son travail détaillé et la comparaison des points anciens / nouveaux.

1. L'augmentation des tarifs de location se justifie par les prix pratiqués aux alentours, Chevroux restant meilleur marché. De plus, un budget de CHF 5'800.- a été prévu pour le nettoyage et la réparation de la toile. Les structures en aluminium sont en parfait état. Il est à rappeler que la tente a déjà 10 ans de bons et loyaux services.
2. Le délai de réservation de 3 mois est dû à la législation cantonale en lien avec les demandes pour des manifestations (Demande POCAMA)
3. Le comité a constaté une incohérence dans la numérotation entre les articles (dans la liste des points anciens / nouveaux) et le préavis. Ce point a été immédiatement clarifié lors de la réunion.
4. Il nous semble important d'informer l'assemblée générale, que si ce préavis est adopté, nous donnerons également une délégation de compétence (pour les tarifs et conditions) à la municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc vous demande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de :

- Autoriser la Municipalité à réviser le tarif et le règlement sur les conditions de location et d'utilisation de la tente pour manifestations.

Pour la Commission ad hoc :

Mme Sandra Marcuard

M. Michaël Guggi, rapporteur

M. Marcel Gut-Lacôte

